



Formations pour le développement  
des compétences professionnelles

Les financements possibles



## Vous êtes un salarié du secteur privé

### Vous souhaitez entreprendre une formation longue qualifiante et ou professionnalisante

Dispositif	Démarche
CIF : Congé Individuel de Formation CDI	Dossier à retirer auprès de l'OPACIF <sup>1</sup> auquel cotise votre employeur : dossier à instruire partie par vous-même, votre employeur par l'organisme de formation où se déroulera la formation visée.
CIF : Congé Individuel de Formation CDD	Dossier à retirer auprès du FONGECIF, à instruire en partie par l'organisme de formation où se déroulera la formation visée.
Période de Professionnalisation	A l'initiative de l'employeur.
Convention de Professionnalisation et de Qualification de l'Aide à Domicile en Bretagne	En, accord avec son employeur. Selon les appels d'offre obtenus par l'organisme de formation, sur la formation préparant au DEAVS. Pour les formations niveau III II et I d'encadrement (telles les formations de responsable de secteur services à la personne, CAFERUIS, CAFDES, DEIS). Pour les passerelles depuis la formation DEAVS vers la formation DEAMP.

### Vous préférez suivre une formation courte, professionnalisante mais non qualifiante

Dispositif	Démarche
Plan Annuel Unique de Formation	Suite à l'entretien annuel présenté par l'employeur aux délégués ou représentants du personnel. Formation « Intra » : votre employeur prend l'initiative de former une partie de ses salariés sur telle ou telle thématique.
DIF : Droit Individuel à la Formation	A l'initiative du salarié avec accord employeur, selon accord entreprise hors ou sur temps de travail, et cadrage des formations éligibles au DIF. Plafond de 120h. Abondement du droit à 20h par an. <i>ATTENTION ! réforme en cours.</i>

<sup>1</sup> Dans le secteur social et médicosocial : UNIFAF, UNIFORMATION, mais aussi OPCALIA,

## Vous êtes un salarié du secteur public

### Vous voulez entreprendre une formation longue qualifiante

Dispositif	Démarche
Congé de Formation Professionnelle	L'agent qui souhaite se former pour satisfaire un projet professionnel ou personnel peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Ce congé d'une durée maximale de 3 ans est rémunéré pendant 12 mois.
Période de professionnalisation	Pour les agents de la Fonction Publique d'Etat. Les périodes de professionnalisation ont pour objectif de favoriser la mobilité des agents en leur permettant de s'adapter à l'évolution des méthodes et des techniques et d'acquérir de nouvelles compétences ou qualifications.
Convention de Professionnalisation et de Qualification de l'Aide à Domicile en Bretagne	En, accord avec son employeur : préparation du DEAVS. (sous condition : appel d'offre pour l'organisme de formation). Pour les formations niveau III, II et I d'encadrement (telles les formations de responsable de secteur services à la personne, CAFERUIS, CAFDES, DEIS). Pour les passerelles depuis la formation DEAVS vers la formation DEAMP.

### Vous préférez vous engager dans une formation courte, professionnalisante mais non qualifiante

Dispositif	Démarche
Plan de Formation	Ce plan annuel de formation détermine les formations statutaires professionnelles et les formations continues proposées par l'administration.
Formation d'intégration et de professionnalisation	Fonction publique territoriale. La formation d'intégration et de professionnalisation vise à favoriser l'intégration du fonctionnaire dans la fonction publique territoriale et à adapter et renforcer ses compétences tout au long de sa carrière. Elle est obligatoire. Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est chargé de l'organisation de cette formation.
Formation de Perfectionnement	Les formations de perfectionnement ont pour but de développer les compétences des agents territoriaux ou de leur permettre d'en acquérir de nouvelles. Elles sont dispensées en cours de carrière, à la demande de l'agent ou de l'employeur.
DIF : Droit Individuel à la Formation	A l'initiative du salarié avec accord employeur, selon accord entreprise hors ou sur temps de travail, et cadrage des formations éligibles au DIF. Plafond de 120h. Abondement du droit à 20h par an. <b>ATTENTION ! réforme en cours.</b>

## Vous êtes un demandeur d'emploi

### Vous désirez suivre une formation longue qualifiante ou professionnalisante

Dispositif	Démarche
Congé Individuel de Formation CDD	Dossier à retirer auprès du FONGECIF à instruire en partie par l'organisme de formation où se déroulera la formation visée.
Contrat de Professionnalisation	Il est de l'initiative de l'employeur.
Contrat d'apprentissage	Pour certaines formations (contacter ASKORIA).
POE(Préparation Opérationnelle à l'Emploi, Individuelle)	Dans le cadre d'un accord entre le Pôle Emploi, l'employeur et l'OPCA.
Convention de Professionnalisation et de Qualification AD	Selon les appels d'offre obtenus par l'organisme de formation, sur la formation préparant au DEAVS.
Contrat d'Avenir	Selon la qualification et l'OPCA de branche.
Chèque Formation	Accordé par le Conseil régional de Bretagne, pour des formations qualifiantes spécifiques.

### Vous optez plutôt pour une formation courte, professionnalisante mais non qualifiante

Dispositif	Démarche
Chèque force	<b>Vous avez déjà travaillé dans la branche</b> : cette aide mise en place par le Conseil régional de Bretagne permet à un demandeur d'emploi qualifié de remettre ses compétences à niveau. Ce parcours tient compte du projet professionnel de la personne, du marché de l'emploi et du poste envisagé.
DIF Portable	Vous avez été salarié (CDD ou CDI) vous avez acquis des Droits Individuels à la Formation (120 heures maximum) : vous pouvez solliciter l'OPCA auquel votre dernier employeur versait ses cotisations formation.

## Vous êtes un employeur

### Quels sont les dispositifs pour qualifier et/ou professionnaliser votre personnel ?

Dispositif	Démarche
Congé Individuel de Formation CDI	A l'initiative du salarié : pour une formation qualifiante.
Congé Individuel de Formation CDD	Vous avez l'obligation en tant qu'employeur de tenir informés vos personnels en CDD de leurs droits au CIF CDD, cela peut leur permettre (sur formation de moins d'un an) de se qualifier.
Contrat de Professionnalisation	Voir auprès de votre OPCA les orientations et critères.
Période Professionnalisation	Avec un salarié de l'entreprise qui souhaite entreprendre une formation qualifiante.
POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi, Individuelle)	La POEI permet de former un salarié au poste de travail avant de l'embaucher. Le point sur ce dispositif d'adaptation du salarié au poste de travail avant signature d'un contrat de travail.
Contrat d'Avenir	Selon la qualification et l'OPCA de branche.
Convention de Professionnalisation et de Qualification AD	Spécifique à la Bretagne et uniquement sur le DEAVS (selon les appels d'offre obtenus par l'organisme de formation) Pour les formations niveau III, II et I d'encadrement (telles les formations de responsable de secteur services à la personne, CAFERUIS, CAFDES, DEIS). Pour les passerelles depuis la formation DEAVS vers la formation DEAMP. Renseignements auprès d'UNIFORMATION

## Vous êtes un jeune sortant du système scolaire

### Vous souhaitez entreprendre une formation qualifiante

Dispositif	Démarche
Dans le cadre de la formation Initiale	Financée par le Conseil régional de Bretagne et soumise à un nombre de places limitées Accès aux bourses régionales du travail social
Contrat de Professionnalisation	Il est de l'initiative de l'employeur
Contrat d'apprentissage	Pour certaines formations (contacter ASKORIA)
Contrat d'Avenir	Selon la qualification et l'OPCA de branche.

# ASKORIA

Les métiers des solidarités



ASKORIA - Les métiers des solidarités  
Direction générale  
2 avenue du Bois Labbé  
CS 44238 - 35042 RENNES Cedex  
[www.askoria.eu](http://www.askoria.eu)